

**« DIX PRESERVATIFS OFFERTS
GRATUITEMENT SANS CONDITION ! »**

Cette promesse, à lire le message que vous avez reçu sur votre messagerie, s'inscrit dans le cadre d'une « campagne de prévention santé » organisée par **ILXELLE** (site exploité par la société **DES ETOILES DU COMTAT** à Marseille).

Malheureusement plusieurs mentions à découvrir dans cette offre publicitaire vont démentir les principales affirmations.

Vous allez ainsi découvrir que cette gratuité annoncée cache de nombreuses contraintes :

- Les frais de port sont à votre charge : la livraison gratuite qui est annoncée concerne les seules commandes supérieures à 229€
- Toutefois vous pouvez profiter d'une « livraison VIP » à 0,10 € pendant 21 jours
- Ces 21 jours correspondent en fait à une période d'essai de 21 jours à l'issue de laquelle elle se transforme en un abonnement pour deux mois facturé 29,90€ et reconduit tous les deux mois.

ILXELLE estime que « chaque client peut se tromper ou changer d'avis et a décidé d'offrir une garantie satisfaction pendant 14 jours suivant la date d'achat ».il s'agit d'une démarche qualité dans le cadre d'une politique de satisfaction de la clientèle ». En fait le droit de la consommation octroie au client un droit de rétractation de 14 jours et une garantie légale de conformité. **ILXELLE** maquille ces droits en une « garantie satisfaction ».

La gratuité sans conditions se transforme en une facturation avec conditions. Préservez-vous de tout risque en évitant cette proposition trop flatteuse ».

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)